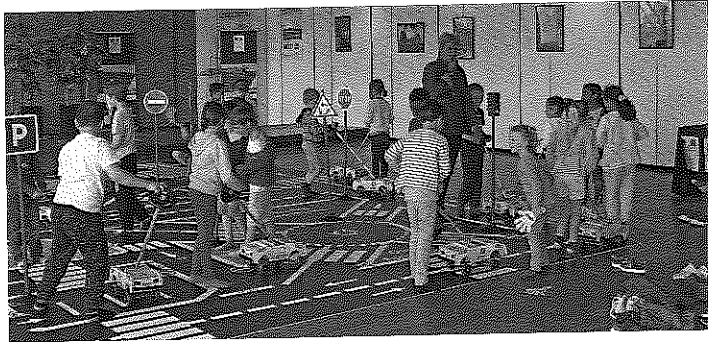


La sécurité routière s'apprend avec les Buggy Brousse

Deux classes du Vexin ont bénéficié d'un atelier d'éducation à la sécurité routière par le biais d'un jeu ludique et pédagogique très original : « Tous en route ».



Sur un tapis de 48 m² représentant un centre-ville avec ses rues, ses carrefours, ses ronds-points, ses passages piétons et ses panneaux de signalisation, les enfants ont appris à partager l'espace public, à être attentif aux priorités et à respecter les règles de sécurité lors de leurs déplacements, aussi bien à pied qu'en voiture.

Le circuit était installé dans le salon d'honneur de la préfecture du Val-d'Oise, jeudi 24 mai 2018. La classe de CP/CE1 de l'école de Vigny l'a expérimenté le matin de 10h à 12h avec son enseignant, Olivier Bonnier, et celle de CE2 de l'école de Chaponval à Auvers-sur-Oise lui a succédé l'après-midi de 14h à 16h. Tour à tour, les enfants devenaient observateurs, piétons ou conducteurs, ces derniers manœuvrant à l'aide d'un manche des voitures en bois,

les Buggy Brousse, inspirées de celles fabriquées par les enfants d'Afrique.

Le Toulousain Olivier Quanneaux, créateur de ce jeu collectif à destination des enfants de 4 à 10 ans, était présent pour en expliquer la démarche et surtout rappeler les règles de prudence et de comportement à observer dans la rue.

Durant la matinée, le préfet du Val-d'Oise, Jean-Yves Latournerie, et sa directrice de cabinet, Cécile Dindar, sont venus en mesurer l'impact sur le comportement des élèves de Vigny.



Abaissement de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes

C'est effectif, à compter du 1^{er} juillet 2018 la vitesse maximale autorisée en France est réduite de 90 à 80 km/h sur « les routes bidirectionnelles à chaussée unique sans séparateur central ». Le décret du 15 juin 2018 modifiant le code de la route a ainsi entériné les décisions du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018.

Par cette mesure, le Gouvernement entend sauver chaque année entre 300 et 400 vies par an, les statistiques chiffrant à 55% la mortalité routière en France, soit 1911 personnes tuées, sur les voies à double-sens. Les études démontrent en effet qu'en cas de collision frontale, la réduction de la vitesse permettra de gagner 26 mètres de distance de freinage (soit 13 mètres pour chaque véhicule) et d'éviter ainsi le choc ou d'en atténuer les conséquences.

Dans le Val-d'Oise, en 2017, année dramatique en termes de sécurité routière, près de la moitié de la mortalité (17 tués sur 39) est survenue hors agglomération sur cette partie du réseau routier. En outre, entre 2006 et 2015, 97 personnes ont perdu la vie sur les routes départementales à double-sens, ce qui représente 1/3 de la mortalité routière du département durant cette période.

Le jour même de la mise en place de cette mesure, le préfet du Val-d'Oise, Jean-Yves Latournerie, était présent à 17h30 avec les militaires de la gendarmerie pour un contrôle pédagogique au rond-point de la Villeneuve Saint-Martin. Cet axe du réseau secondaire - RD 14 / R 28 en direction de Sagy / Meulan - est en effet réputé comme l'un des plus accidentogènes du département.



Sur le Val-d'Oise, les trois radars concernés par cet abaissement de la vitesse maximale autorisée ont été reprogrammés dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, à savoir ceux situés sur la RD316 à Sarcelles, sur la RD317 à Saint-Witz et sur la RD28 à Sagy.

Une vigilance particulière est par ailleurs vivement recommandée sur les routes qui alternent entre le 80 km/h et le 90 km/h lorsqu'une portion passe à trois voies.

Le Conseil départemental du Val-d'Oise, gestionnaire du réseau routier secondaire, a assuré quant à lui la mise en place de plus de 200 panneaux « 80 km/h » sur un réseau de 630 km hors agglomération, y compris en amont des radars.

